

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2066

présenté par
M. Paternotte-----
à l'amendement n° 2062 du Gouvernement

à l'ARTICLE 11

À l'alinéa 11, après le mot :

« interconnexion »,

insérer les mots :

« Ouest et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.